

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
LA BREOLE
Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

42. Partie Nord de la commune
43. Partie Sud de la commune
44. Village et Hameaux

POB initial
Approuvé le : 7 Mai 1995

REVISION
Arrêté par délibération du conseil municipal du :
5 Novembre 2014

Roger MASSE, Maire
Approuvé par délibération du conseil municipal
du : 17 Mars 2016

Roger MASSE, Maire



Echelle : 5.000ème

François ESTRANGIN
Urbanisme

Karine CAZETTES
Micrologie - Bâtiment - La Bâtie - 05000 GAP

LEGENDE

- Ua** Zone Urbanisée - Centre de village ancien
- Ub** Zone Urbanisée - Habitat périérique
- Uc** Zone à vocation économique ((edf) : Usine EDF)
- AUaa** Zone A Urbaniser d'habitat dense nécessitant une opération d'aménagement
- AUba** Zone A Urbaniser nécessitant la réalisation d'une opération d'aménagement
- AUbe** Zone A Urbaniser nécessitant la réalisation préalable d'équipements
- Aa** Zone Agricole préservée
- Ac** Zone Agricole constructible
- Nn** Zone Naturelle à protéger
- Na** Zone Naturelle avec activités économiques
- Nt** Zone Naturelle à vocation touristique
- Ncc** Zone dédiée à l'exploitation des campings-caravanings
- Ni** Zone à vocation de loisirs
- 1** Emplacement réservé
- Bois** Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'Art. L.130-1 du CU
- Règle applicable selon l'article L.123-1-5-III 2° du CU - Bâti**
- Règle applicable selon l'article L.123-1-5-III 2° du CU - Environnement**
- Règle applicable selon l'article L.123-1-5-III 2° du CU - Zone humide**
- *** Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art. L123-1-5-III 6° du CU)

